

VILLE D'HENRICHEMONT

1 PLACE DE LA MAIRIE

18250 HENRICHEMONT

☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 1^{er} octobre 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 29.09.2026 de l'entreprise BODET CAMPANAIRE, 1 rue de l'horloge, 49340 TREMENTINES
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux sur le clocher de l'église St Laurent d'Henrichemont, les 13 et 14 octobre 2026
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

■ **Article 1^{er}** : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise BODET CAMPANAIRE, 1 rue de l'horloge, 49340 TREMENTINES, pour des travaux sur le clocher de l'église St Laurent d'Henrichemont les 13 et 14 octobre 2026 avec une nacelle.

■ **Article 2^{ème}** : Le stationnement sera interdit sur l'emprise des travaux aux mêmes dates.

■ **Article 3^{ème}** : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

■ **Article 4^{ème}** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

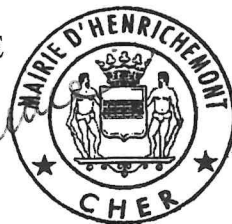
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20261001-2026-114-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site internet de la commune le 02.10.26